

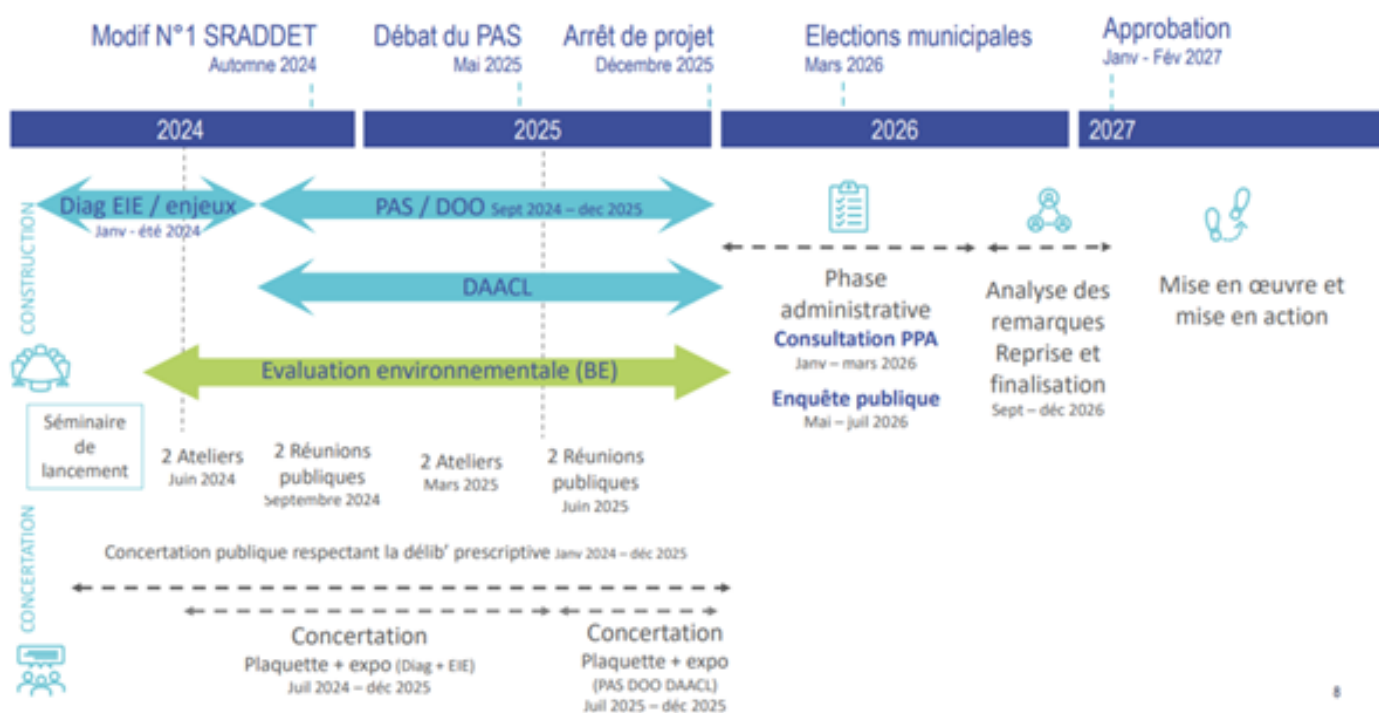
La révision du SCoT Pays de l'Anjou bleu

La révision du SCoT Pays de l'Anjou bleu ainsi que les modalités de la concertation préalable ont été prescrites par délibération du 19 avril 2023.

Les objectifs de la révision concernent l'actualisation du projet d'aménagement du territoire en lien avec les évolutions législatives et réglementaires et notamment la loi Climat et Résilience du 22 août 2021 ; la prise en compte du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) de la Région Pays de la Loire lui-même en révision ; la nouvelle configuration institutionnelle du PETR du Segréen et la prise en compte des dynamiques socio-démographiques actuelles du territoire.

La loi Climat et Résilience a fixé l'objectif d'atteindre le « Zéro Artificialisation Nette des sols » (ZAN) en 2050 avec un objectif intermédiaire de réduction de moitié de la consommation d'Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (ENAF) dans les dix prochaines années (2021-2031). Cette trajectoire progressive doit être déclinée territorialement dans les documents de planification et d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, PLUi). Les nouveaux décrets de fin 2023 ont prolongé les délais. Le SCoT doit dorénavant être compatible avec la loi avant le 22 février 2027. La trajectoire de réduction d'ENAF ne change pas.

Le calendrier de la révision



Agenda : réunions du 1^{er} semestre 2025

- 5 mars : comité de suivi
- 26 mars : réunion PPA
- 2 avril : comité de suivi
- 28 mai : comité de suivi
- 10 juin : conférence des maires ABC « Présentation du Projet d'Aménagement Stratégique-PAS »
- 11 juin : réunion PPA
- 11 juin : réunion publique « Présentation du PAS »**
- 16 juin : conférence des maires VHA « Présentation du PAS »
- 18 juin : comité syndical « Débat du PAS »